


Utilisation de photos de votre enfant par l'école

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le journal scolaire, le site internet, dans les différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

<p>Attention</p> 	<p>Il est formellement interdit à toute personne (famille, proches,...) de diffuser toutes images, photos, films ou sons pris par l'équipe pédagogique dans le cadre des activités scolaires sur quelconque réseau social ou site internet. Le cas échéant, sa responsabilité pénale sera engagée.</p>
---	--

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas les enseignantes de l'école de Cheminot à utiliser, dans le cadre pédagogique :

- Journal de l'école
- Publications
- Reportages
- Journal local

des photos, des vidéos et des enregistrements vocaux de notre enfant prises au cours des activités scolaires.

A, le

Signature des représentants légaux